

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Un camion de l'armée en route pour Kingston pourrait arrêter à l'un des postes de ravitaillement de cette compagnie.

L'hon. M. RALSTON: Sans doute; si la chose était nécessaire. D'ordinaire il s'arrêterait d'abord, si possible, aux postes de ravitaillement de l'armée.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): On ne dirait pas: "Vous devez aller à la station d'essence n° 1, mais pas aux stations n° 3 ou 4"?

L'hon. M. RALSTON: Il pourrait aller à n'importe quelle station de la compagnie. Je fais cette réponse sous toute réserve, en l'absence du préposé au transport. Je ferais peut-être mieux de me procurer des renseignements exacts, car je ne tiens pas à consigner au compte rendu une pure supposition.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Si le ministre voulait le faire, j'en serais heureux.

L'hon. M. RALSTON: Je désire inscrire au compte rendu l'alinéa 17 de l'ordre courant 1992 ainsi conçu:

Comme moyen additionnel de conservation les pneus et de l'essence, on immobilisera deux jours entiers chaque semaine tous les véhicules sauf ceux qui sont affectés aux centres d'instruction avancée et aux écoles centrales et ceux qu'exigent des opérations urgentes. Aucun de ces deux jours ne doit être un dimanche. Ces jours-là on autorisera seulement l'emploi du nombre minimum de véhicules administratifs requis pour le maintien d'un service convenable et les conducteurs de ces voitures seront munis de permis portant la signature de leur commandant.

C'est-à-dire, deux jours sans essence pour ces établissements. Or, si je me rappelle bien, il y a aussi des journées sans essence en Angleterre.

M. ADAMSON: Le ministre dit-il, "non dans les centres d'instruction supérieure"? Cela ne comprend-il pas les centres d'instruction supérieure?

L'hon. M. RALSTON: Voici ce que dit le texte:

...à l'exception de ceux qui se trouvent dans les centres d'instruction supérieure et les écoles d'instruction centralisées, ainsi que les véhicules requis pour des opérations pressantes...

M. ADAMSON: Cela comprend tout en Angleterre.

M. DOUGLAS (Weyburn): Quand le ministre ira aux renseignements au sujet de l'approvisionnement de l'essence pour les véhicules de l'armée, voudra-t-il nous dire aussi les noms des compagnies qui obtiennent des contrats et quelle quantité doit fournir chaque compagnie?

[L'hon. M. Ralston.]

Je voudrais maintenant, puisque j'en ai l'occasion, consigner au compte rendu un passage d'une nouvelle publiée dans la *Free Press*, de Winnipeg, le 29 mai 1943, et datée à Washington du 28 mai. Je cite:

Howe fait une revue de la production

La production canadienne des armes et de l'équipement militaire a atteint un rendement tel qu'il est maintenant possible d'alléger un peu les restrictions imposées à la production des articles destinés à la population civile, d'après ce qu'a dit aujourd'hui à Washington l'honorable C. D. Howe, ministre des Munitions et approvisionnements du Canada. M. Howe a mentionné en particulier, comme pouvant être fabriqués en plus grandes quantités pour les besoins civils, les instruments aratoires, les rails de chemin de fer, les tissus et les pièces pour réparation des usines d'énergie.

Je signale au ministre que, d'après cette nouvelle, on a répandu dans le public l'impression que nous avons maintenant atteint le maximum de production du matériel de guerre et qu'il serait possible de faire servir les usines de production du Canada à la fabrication d'articles de consommation. Je me contente de faire observer que ces paroles ne correspondent pas beaucoup à la déclaration du ministre de la Défense nationale.

(Le crédit est adopté.)

Crédit n° 11.—Dépenses diverses—Impressions, papeterie, téléphones, télégrammes et autres frais non compris ci-dessus, \$14,711,815.

M. GRAYDON: Ce crédit est assez important pour nous justifier de demander des détails. Quant le ministre possèdera ces détails, voudrait-il dire au comité si le crédit concernant les impressions comprend les frais de publicité pour l'armée de réserve, ou pour le recrutement en général?

L'hon. M. RALSTON: Je n'ai pas les détails pour les télégrammes et les téléphones. Pour les impressions et la papeterie, le chiffre s'établit à \$9,400,000; matériel d'instruction, non compris ailleurs, \$400,000 et dépenses diverses, \$4,800,000.

L'augmentation des frais d'impression et de papeterie est due au fait que, par suite de l'accroissement du personnel dans le Royaume-Uni, les dépenses pour les impressions et la papeterie, les téléphones et les télégrammes ont augmenté dans une plus forte proportion parce que les frais sont plus élevés en Angleterre qu'au Canada. Le chiffre de l'augmentation est d'environ 5 millions de dollars.

M. GRAYDON: Le ministre peut-il nous indiquer le coût des communications téléphoniques et télégraphiques?